



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

### PROCES-VERBAL

#### Conformément à l'Article L.2121 alinéa 25 du CGCT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 17 juin

Le Conseil Municipal de la commune d'Angicourt, dument convoqué par Monsieur Le Maire, par mail, en date du 13 juin 2024, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

#### Présents :

Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire

Mmes ALVES-TEIXEIRA Florence, PILLON-CARRARA Marie Laurence, BERENGER Coralie,

Mrs BONNEAU Alain, FREMONT Jean Pierre, LECLERCQ Aimé, RUHAUT Laurent,

#### Absents (e) excusés (e) :

Mmes GENAUX Fanny, ALDEBERT Dominique, Mrs Le ROUZIC Yoann, WALBECQ Jessie,

#### Absents(e) non excusés(e) :

Mrs DELHOMMEAU Jean Marc, DEOM Frédéric, Mme RICHARD Valérie,

#### Pouvoirs :

Mmes GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), ALDEBERT Dominique (pouvoir à Mme ALVES-TEIXEIRA Florence), Mr Le ROUZIC Yoann (pouvoir à M DELAGRANGE Michel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Secrétaire de séance : M LECLERCQ Aimé

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal
Rapport d'activité SMOA Année 2023 Délibération 2024-27	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à Mme ALVES-TEIXEIRA Florence), M Le ROUZIC Yoann (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), <b>ACTE</b> ✓ Le rapport d'activité SMOA Année 2023
Adhésion au Centre de Supervision Départemental SMOTHD de l'OISE Délibération 2024-28	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à Mme ALVES-TEIXEIRA Florence), M Le ROUZIC Yoann (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), <b>ADHERE</b> ✓ A la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, mentionné à l'article 2.2.2 des statuts du syndicat, <b>APPROUVE</b> ✓ La convention relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise à disposition du personnel chargé du visionnage et autorise M Le Maire ou son représentant légal à signer ledit document, qui sera annexé dès réception par le SMOTHD à la présente délibération. <b>ACCEPTE</b> ✓ De transférer au SMOTHD les missions décrites dans la convention relative à la compétence « vidéoprotection » du SMOTHD dans les conditions prévues à l'article 4.2 des statuts du syndicat.

<p>Modification simplifiée n°1 du PLU en date du 05/10/2022 n°2022/55. Délibération afin de ne pas soumettre la Procédure d'Evaluation Environnementale suite à la réception de l'Avis Environnementale au titre de l'examen de cas par cas <i>Délibération 2024-29</i></p>	<p>M RUHAUT Laurent</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à Mme ALVES-TEIXEIRA Florence), M Le ROUZIC Yoann (pouvoir à M DELAGRANGE Michel),</p> <p style="text-align: center;"><b>CONFIRME</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Au regard de l'Avis de l'Autorité Environnementale, que l'objet de la modification n°1 du PLU d'Angicourt n'est pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement,</li> <li>✓ La décision de la MRAE de ne pas soumettre la modification simplifiée n°1 du PLU d'Angicourt à Evaluation Environnementale,</li> <li>✓ Valide la période de consultation suivante : du 27/06/2024 au 31/08/2024.</li> </ul>
<p>Délibération pour une acquisition de plein droit d'un bien sans maître <i>Délibération 2024-30</i></p>	<p>M RUHAUT Laurent</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à Mme ALVES-TEIXEIRA Florence), M Le ROUZIC Yoann (pouvoir à M DELAGRANGE Michel),</p> <p style="text-align: center;"><b>EXERCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil, à savoir l'acquisition de plein droit d'un bien sans maître, concernant la parcelle E 624,</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>AUTORISE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ M Le Maire à signer le Procès-Verbal de prise de possession de plein droit d'un bien sans maître parcelle E 624.</li> </ul>

La séance du Conseil Municipal est levée à 20H00

Le Secrétaire de Séance  
M LECLERCQ Aimé



Le Maire  
Michel DELAGRANGE

